

**4^e Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et l'association sans but lucratif
« Esch(t)Kultur »**

Entre les soussigné/es

l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son ministre de la Culture,
désigné ci-après par « l'État »

et

l'association sans but lucratif « **Esch(t)Kultur** » représentée par son président, désignée ci-après
« l'association »

il a été convenu ce qui suit :

Un article 16 est ajouté à la convention entre parties conclue le 29 mars 2023.

Article 16.- Aide supplémentaire extraordinaire

Pour l'exercice 2025, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant total de 10.000 EUR est accordée à l'association pour marquer la 10^e édition du MarionetteFestival de Tadler.

Ce montant sera liquidé en entier dès signature de l'avenant.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **25 MARS 2025**

Pour l'association



Jeannot Sanavia
Président

Pour l'État du Grand-Duché de
Luxembourg,



Eric Thill
Ministre de la Culture